VILLE DE COGOLIN



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/1182

STATIONNEMENT RÉSERVÉ - PARKING DE LA REPUBLIQUE : MARIAGE

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Considérant la demande des mariés, afin de réserver des places de stationnement, parking de la République, lors de la célébration de leur mariage, le samedi 28 septembre 2024,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

ARTICLE 1

En raison de la célébration d'un mariage à 16H30, le stationnement sera interdit sur une allée du parking de la République :

le samedi 28 septembre 2024 de 15H à 18H

ARTICLE 2

Des barrières seront fournies et mises en place par les services techniques de la commune, afin d'interdire le stationnement sur ladite allée.

ARTICLE 3

En cas d'infraction aux prescriptions du présent arrêté, conformément aux dispositions de l'article R 417.10 du code de la route, il sera prévu l'enlèvement du véhicule aux frais du contrevenant et à ses risques et périls.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la police municipale, Monsieur le Directeur des services techniques, Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Grimaud et l'intéressé sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 24 septembre 2024

L'adjointe déléguée

Audrey TROM

Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Formalités de publicité effectuées le : 26/03/224 m 2014/359

Notifié le :